

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE LA SALLE POLYVALENTE DES CHATAIGNIERS**

Entre Monsieur Jackie SURUT, Maire de la commune

Et

né(e) le à

demeurant à

N° SIRET (entreprise et association)

Agissant : ☐ En son nom propre

☐ Au nom de (association ou CE)

Il a été convenu ce qui suit,

ARTICLE 1

La commune met à la disposition de

les locaux désignés ci-dessus, en vue d'organiser

pour personnes environ.

Date et heure de début : / / à 8h15

Date et heure de fin : / / à 8h00

ARTICLE 2

La location est fixée à euros.

Les chèques de cautions de 1 200 Euros et 150 Euros sont déposés ce jour en mairie. Pour le règlement de la salle, un avis des sommes à payer sera envoyé par le Trésor Public après la location.

ARTICLE 3

Le signataire de la présente convention sera présent aux états de lieux.

ARTICLE 4

Le signataire s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur et d'en respecter les clauses.

ARTICLE 5

Les locaux et le mobilier, objets de la présente convention sont confiés au signataire. Leur utilisation a lieu sous sa propre responsabilité.

Si un dommage quelconque est occasionné au signataire ou à un tiers, par suite d'une mauvaise utilisation des biens confiés, le signataire fera son affaire personnelle de tout recours, de façon à ce que la commune ne puisse être inquiétée à ce sujet.

ARTICLE 6

En cas de mauvais fonctionnement des installations confiées, la commune ne peut être tenue envers le signataire au-delà du montant de la location.

ARTICLE 7

Le signataire est de plein droit responsable de tout dommage constaté lors de l'état des lieux après utilisation, au local, au matériel ou au mobilier confiés, ainsi qu'aux abords immédiats de la salle. Les réparations ou le remplacement du matériel ou mobilier endommagés seront effectués par la commune aux frais du signataire, la caution s'imputant en priorité sur ces frais.

Date :

Signature :

Avis favorable

VU LE MAIRE, Jackie SURUT

Le



CHEQUE CAUTION REPRIS LE _____ par _____